

Le Cormorandier

Bulletin d'information
de l'association des Plaisanciers du littoral cancalais

Le mot du Président

Chers amis Plaisanciers

Nous voici une nouvelle fois arrivés au terme de l'année. Elle s'est déroulée comme toujours trop rapidement. C'est avec un peu d'amertume et de regret que nous avons quitté le plan d'eau littoral. Mais une fois la page de décembre tournée, nous pourrons recommencer à espérer et à rêver.

Cette année 2006, l'action de l'association s'est orientée dans de nombreuses directions : D'abord la défense des intérêts des plaisanciers. Elle a connu des moments forts en juin à la suite des directives concernant la pêche au maquereau. A plusieurs reprises nous sommes intervenus afin de dialoguer sur ce problème. En août, septembre et octobre nous avons été confrontés aux nombreux événements sur Port Mer où des navires ont particulièrement souffert suite à la rupture de leur ligne de mouillage. Nous avons fait la démarche auprès de l'autorité du port. De nombreuses lignes ont été changées.

Dans la liste des propositions et des demandes que nous formulons chaque année et que nous présentons en mairie pour améliorer la sécurité et l'ordinaire des plaisanciers certaines ont abouti mais peu en vérité. Beaucoup d'autres sont restées sans réponse. En effet il n'est toujours pas possible de disposer d'un local pour y ranger notre matériel, rédiger nos documents, recevoir nos adhérents, réunir le conseil d'administration etc Il n'est toujours pas possible de bénéficier d'une subvention municipale pour compléter nos besoins en matériel ou autres nécessaires à la bonne marche de notre association. A en croire certains élus ce serait pour 2007, gardons espoir !.

Côté sécurité Nous venons une nouvelle fois de constituer un dossier à l'intention du Préfet Maritime montrant qu'il n'était pas admissible que l'on puisse fermer le sémaphore du Grouin avant les grandes marées d'automne (septembre et octobre) alors que tous les navires sont encore sur site et que des centaines de personnes se déplacent sur l'estran pour la pêche à pied. Dans ce dossier figure aussi en bonne place le rapport d'un de nos adhérents qui a sauvé un plaisancier tombé de son annexe et dérivait, épuisé, accroché à celle-ci dans les courants de la vieille Rivière en direction de la Haute-mer. C'était le 15 Septembre 2006, le sémaphore était désarmé.

La recherche du respect de l'environnement Des courriers ont été échangés avec certains professionnels de la mer afin qu'ils respectent l'environnement maritime, eux qui en vivent. Affaire à suivre.

La convivialité Elle a été très présente cette année au Salon de la plaisance et de la pêche à Port-Picain où bon nombre d'entre nous ont apporté leurs compétences et donné beaucoup de leur temps à la réalisation de cette belle manifestation. Il y a eu le pot de début de saison en mai, les deux rallyes sur Chausey en juin et juillet., le déroulement de l'assemblée générale dans un climat de dialogue amical, le concours de pêche, la bonne participation des adhérents avec leurs navires au pardon de la mer. Puis ce fut le repas des plaisanciers fin août pour lequel, à notre grand regret, nous avons été obligés de refuser des convives.

Certificat radio restreint (V.H.F.) Pour la session d'automne vingt-quatre candidats se préparent. Examen prévu fin novembre. Au printemps 2007 nous organiserons une nouvelle préparation.

Nous venons de franchir le cap des 250 adhérents et espérons atteindre la troisième centaine courant 2007. C'est le fruit de vos efforts, c'est le fruit de l'amitié qui nous lie maintenant. Continuez à nous faire confiance, faites adhérer vos voisins de mouillage, vos enfants, vos amis. Merci à tous ceux qui nous aident et nous soutiennent en particulier nos sponsors, nos annonceurs, nos bénévoles.

Bonnes fêtes de fin d'année pour vous et tous les vôtres

Michel Louvet

Compte rendu de l'assemblée générale de l'Association des Plaisanciers du littoral Cancalais du 22 Juillet 2006

Le 22 juillet 2006 s'est réunie l'Association des plaisanciers du littoral Cancalais en assemblée générale au centre socio-culturel de Cancale.

Le Président Michel LOUVET ouvre la séance il est 09h40 et souhaite la bienvenue aux adhérents présents pour cette troisième réunion annuelle depuis la constitution de l'Association.

Une minute de silence est demandée en mémoire de Monsieur Roger AUBAULT, adhérent décédé depuis notre dernière assemblée.

Rapport moral et d'activités 2005

Le Président donne la parole à notre Secrétaire, Danièle RUCAY-ESNAULT, pour le rapport moral et d'activités.

Depuis notre dernière assemblée générale du 16 juillet 2005, l'élection d'un nouveau bureau a eu lieu dès le 18, la répartition des tâches adoptée en y incluant les délégués de sites.

Le Conseil d'Administration s'est réuni tous les mois à l'exception de la période des fêtes de fin d'année.

Le concours de pêche organisé par nos amis de Port mer en collaboration avec notre association le 13 août 2005 a été un franc succès avec la participation de 18 bateaux, il s'est terminé par un barbecue très convivial qui a drainé de nombreux convives. Des bonnes volontés sont demandées pour participer à l'organisation de la manifestation de 2006 qui aura lieu le samedi 5 août.

Une météo défavorable a réduit le nombre de participants au Pardon de la mer du 5 août 2005.

Le 28 août le repas de fin de saison d'été des plaisanciers sur la plage de Port mer a rencontré un vif succès, 157 participants. Nous avons dû refuser des places.

Le 9 septembre l'Association était présente au forum des associations, organisé par la municipalité de Cancale. La décoration de notre stand a été très remarquée.

Tout au long de la saison froide les permanences mensuelles ont été assurées le dernier samedi du mois de 10h30 à 12h00 afin de rencontrer nos adhérents et de garder le contact.

Deux sessions de préparation au certificat de radio restreint (V.H.F.) ont été organisées durant l'hiver. Nos 26 candidats ont passé l'examen avec succès.

La demande de subvention municipale pour l'année 2006, listée officiellement dans un premier temps par les services municipaux a finalement été refusée. Nous n'en connaissons toujours pas la raison. Celle de l'an dernier avait su bien le même sort.

Nous avons rencontré à trois reprises Monsieur le Maire de Cancale et / ou ses Adjointes pour leur présenter

et tenter de dialoguer sur un listing de 17 réflexions, propositions ou modifications pouvant apporter un plus dans la sécurité, l'environnement, dans la vie quotidienne des plaisanciers etc... A ce jour deux de nos propositions ont été réalisées, une troisième (l'attribution d'un local pour notre association) est parait-il en bonne voie. Pas de nouvelle des autres.

Le premier Salon de la Plaisance organisé à Port Picain du 31 mars au 2 avril a mobilisé un grand nombre de nos adhérents. Nous avons procédé à la mise en place et au démontage, assuré l'installation électrique, contrôlé le filtrage et le stationnement des voitures, géré une buvette etc...

A la suite de notre motion lors de l'Assemblée Générale de juillet 2005 concernant la demande d'élargissement de la période d'armement du Sémaphore du Grouin du 15 avril au 15 octobre, nous avons alerté les différentes Autorités. A ce jour nous avons reçu du Président du Conseil Général, propriétaire des lieux, l'accord de mise à disposition du bâtiment durant cette période. Il nous manque la réponse du préfet Maritime responsable du Personnel armant le sémaphore.

Les associations Cancalaises de la plaisance (A.P.L.C. – A.M.C. – le C.A. du Salon de la Pêche Plaisance) se sont réunies début juin dans le but d'une démarche commune afin d'en savoir un peu plus au sujet de l'interdiction de la pêche au maquereau. Le Président de l'APLC et madame Ghislaine PAGES déléguée du Salon ont rencontré le Directeur départemental des Affaires Maritimes. Après cette entrevue le représentant de l'Etat a confirmé par écrit que la pêche au maquereau pour la plaisance pouvait continuer à avoir lieu dans les conditions normales et que les éventuelles verbalisations ne seraient pas poursuivies. Il a recommandé à chaque plaisancier de s'en tenir uniquement à la consommation familiale.

Pour ce qui est du Cormorandier, le Bureau a reçu un grand nombre d'encouragements à poursuivre cette publication. Des sponsors nous ont bien aidés pour financer, qu'ils en soient remerciés. Vous pouvez participer à la composition de ce journal en nous envoyant vos idées, vos articles, nous les publierons.

Durant l'hiver nous avons organisé à 2 reprises un groupage des extincteurs pour visite annuelle. Nous renouvellerons l'opération en début 2007. Prix intéressant.

Quelques adhérents viennent de nous faire savoir que certains blocs sur Port Picain n'auraient pas été visités en 2004, le changement de manille et de bas fonds non effectués pouvant fragiliser le mouillage. Nous contacter dès que possible en donnant les coordonnées du mouillage (lettre et chiffre). Nous préviendrons le service municipal concerné.

Rapport financier

Madame Danielle LOUVET notre trésorière dresse le bilan financier au 31 décembre 2005 qui laisse apparaître un bilan en parfait équilibre. La comptabilité en cours au 30 juin 2006 laisse entrevoir un solde positif de 2.113 euros. Des sponsors ont participé financièrement aux différentes éditions de notre journal. A ce jour nous comptons 247 adhérents. L'année n'est pas finie les retardataires peuvent encore régler leur cotisation. Il est possible pour les adhérents à jour de se procurer le bilan 2005. Quitus est alors donné à notre trésorière pour la bonne gestion de nos finances. Vote à l'unanimité.

Renouvellement du troisième tiers

in de continuer dans la logique des trois années pour chaque tiers et en conformité avec les statuts, il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau 3eme tiers. Sont sortants : Madame Danièle RUCAY-ESNAULT, MM. Michel LOUVET, Faustino MARTINEZ.
MM. Michel LOUVET et Faustino MARTINEZ font tous acte de candidature. Madame Danièle RUCAY-ESNAULT n'est pas candidate. Monsieur Louis RUCAY adhérent de la Houle est le seul candidat.

Af

MM. Michel LOUVET, Faustino MARTINEZ et Louis RUCAY sont élus à l'unanimité membres du 3^{ème} tiers.

Renouvellement sur d'autre tiers

Madame Françoise GUILBERT élue du 1^{er} tiers désire être déchargée de sa qualité de membre du C.A. Un seul candidat se présente en la personne de Monsieur Jean Paul ABGRALL adhérent de Port-Briac. Vote à l'unanimité Monsieur Jean Paul ABGRALL est élu pour un an jusqu'au renouvellement du 1^{er} tiers, l'an prochain.

Membres délégués de Site

Sont élus pour un an membres délégués de Site, Messieurs :

Jean Pierre PASSILLIER et Yannick DOSSET	Port-Briac
Maurice LEBOUDEC	Port Picain
Gérard LEJEUNE et Jean François LE SAULNIER	Port Mer
Yvon MOREL et Thierry HUCK	La Houle

Fixation de la cotisation 2006

Elle reste inchangée à 12 Euros. Elle contribue à la bonne marche de l'association mais il ne faut pas oublier les sponsors, les annonceurs, le travail effectué par les adhérents qui participent à l'organisation de nos repas, de nos tombolas apportant un plus dans la recherche de l'équilibre de nos finances. Vote à l'unanimité.

Calendrier des prévisions pour l'an prochain

Continuer la concertation pour faire aboutir nos demandes (Taxe parking, avaries mouillage, vérification de tous les blocs et bas fonds, améliorations à apporter sur chaque site pour satisfaire nos adhérents plaisanciers).

- Continuer la publication de notre journal (cormorandier N° 6 en octobre / novembre)
- Maintenir pour l'année qui vient nos permanences mensuelles.
- Obtenir un local pour notre association afin d'y loger notre matériel et tenir nos réunions de bureau.
- Participer à la formation des adhérents ou de leurs enfants (initiation au permis mer et rudiments de matelotage et de navigation) (s'inscrire près des membres du C.A.).
- Mettre en place à l'automne 2006 ou début 2007 un stage de préparation au Certificat de Radio Téléphoniste Restreint **C.R.R. V.H.F.** (s'inscrire dès maintenant auprès de Louis RUCAY tél : 02.99.89.72.59. Le montant de l'examen reste fixé à 50 € plus 78 € à l'Agence Nationale des Fréquences soit un total de 128 €.
- Solliciter une nouvelle fois une subvention municipale pour 2007.
- Continuer le groupage des extincteurs pour la visite annuelle de 2007

Faire appel aux sponsors à ceux d'entre nous qui en connaissent. Ne pas oublier que certaines entreprises d'accastillage et de mécanique consentent de gros rabais sur le matériel et les pièces de rechange. Tout cela sur présentation de la carte d'adhérent de l'association.

Essayer de réaliser certaines commandes groupées (peinture, antifouling, matériel de navigation, sondeurs, V.H.F., G.P.S. etc... (se renseigner auprès des membres du bureau).

Dans un souci d'égalité et de clarté, demander que les listes d'attente des personnes postulant à un mouillage sur quelque site que ce soit sur le littoral de Cancale soit affichées ou consultable à tout moment. Demander la pose de 6 mouillages d'attente pour visiteurs sur les sites de Port Briac et Port Picain sur la rangée de la bouée de l'Equipement.

Demander la pose de râtelier ou de point d'ancrage sur la digue pour les plaisanciers de la Houle.
En haut de la descente de Port-Briac demander l'enlèvement du trop plein de sable et le remplacer par l'empierrement pour faciliter la manutention et le roulage des bateaux ou annexes empruntant cette voie.

Présentation d'une Motion

Les Plaisanciers du Littoral Cancellais réunis ce jour 22 juillet 2006 en assemblée générale renouvellent leur demande auprès des autorités municipales, communautaires départementales et régionales afin qu'elles engagent, à court terme, des études pour la réalisation d'une cale en eau profonde sur la commune de Cancale dans le but d'assurer une plus grande sécurité des personnes et des biens sur cette portion du littoral. Ils demandent en outre que le sémaphore de la pointe du Grouin soit activé chaque année durant la période allant du 15 avril au 15 octobre. (a la fin des marées d'équinoxe).

Quelques dates à retenir

30 Juillet 2006 Pardon de la mer organisé par la municipalité. Nous demandons aux adhérents de participer navires pavoisés à cette manifestation.

Le 5 Août Concours de pêche au départ de Port Mer organisé par les amis de Port mer avec la participation de notre association.

Le 26 août Raid catamaran Jullouville – Cancale . Nous demandons des bénévoles (navires rapides) pour assurer avec leurs navires l'encadrement du convoi.

Le dimanche 27 août repas des plaisanciers sous chapiteau sur la plage de Port mer(ouvert à tous).
Inscription Danielle LOUVET tél : 02.23.15.12.83

Questions diverses

Adhésion à la Fédération Nationale des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs de France . Nous allons engager des contacts avec cette fédération pour en déterminer le coût pour l'Association et les Adhérents.

Tee-Shirts : Nous avons confectionné des Tee-Shirts ornés du macaron de l'Association. Toutes les tailles sont disponibles et mis en vente à 9 Euros (voir Danielle LOUVET).

Flamme de l'Association : Elle est en vente au prix de 10 Euros (voir Danielle LOUVET).

L'Invité de notre Assemblée Générale

Le Président présente l'invité de notre Assemblée. Il remercie Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes Nicolas GORODETSKA, adjoint au directeur départemental des Affaires Maritimes d'avoir bien voulu répondre favorablement à notre invitation. Monsieur GORODETSKA distribue des documents d'information en rapport avec la sécurité, la veille V.H.F., le coffre médical et la réglementation nationale et départementale au sujet de la taille et des zones autorisées de prises de poissons et de coquillages. Les questions sur les problèmes rencontrés en début de saison, les quotas sont commentés. Les vitesses excessives à l'intérieur de la ligne des 300 mètres du rivage entraînant des retraits de permis mer ou hauturier pouvant aller parfois jusqu'à 20 jours sont évoquées. Puis vient le jeu des questions – réponses où chacun est engagé à s'exprimer.

Le Président demande à Monsieur l'Administrateur d'appuyer auprès du Préfet Maritime notre demande d'élargissement de la période d'armement du Sémaphore du 15 avril jusqu'au 15 octobre après les grandes marées d'équinoxe.

L'ordre du jour étant épuisé le Président lève la séance, il est 12H15.

LE CONSEIL D' ADMINISTRATION

LOUVET	Michel	Président	06.21.35.25.78
HUCK	Hervé	Vice-Président	06.80.25.39.10
ABGRALL	Jean-Paul	Secrétaire	06.74.58.26.11
RUCAY	Louis	Secrétaire Adjt	02.99.89.72.59
LOUVET	Danielle	Trésorière	02.23.15.12.83
CORTEVAL	Adrien	Trésorier Adjt	02.99.89.85.97
AVELINE	Gérard	Délégué à la Communication	02.99.89.60.45
CAPLIEZ	Yannick	Délégué Sécurité et recrutement	02.99.89.86.52
MARTINEZ	Faustino	Délégué Sécurité et recrutement	02.99.89.81.74

LES DELEGUES DE ZONES

Port-Mer - Les Potelets

LEJEUNE	Gérard	02.23.15.18.62
LESAULNIER	Jean-François	02.99.89.70.24

Port Picain

LE BOUDEC	Maurice	02.99.58.60.71
-----------	---------	----------------

Port Briac

PASSILLIER	Jean Pierre	02.99.58.70.73
DOSSET	Yannick	02.99.48.46.13

DELEGUES A LA COMMISSION NAUTIQUE LOCALE

HUCK	Hervé	06.80.25.39.10
AMAND	Bernard	02.99.89.88.41

INFORMATIONS MUNICIPALES

LISTE D' ATTENTE POUR L' OBTENTION D' UN MOUILLAGE

Extrait du Plat Gousset du mois d'octobre

Les candidats à un emplacement de mouillage doivent formuler une demande écrite à la mairie de Cancale, service du Port.

Les demandes doivent comporter : nom, prénom, adresse complète et n° de téléphone du demandeur ainsi que les caractéristiques les plus précises possibles du bateau (taille, marque, type, tirant d'eau etc) Il est rappelé que les demandes d'obtention de mouillage sont *obligatoirement* renouvelables chaque année entre le 1^{er} janvier et le 28 février.

A défaut, le bénéfice du rang sera perdu et le demandeur sera rayé de la liste. En cas de non renouvellement, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Les attributions sont effectuées par une « *Commission Municipale d' Attribution* », selon l'ordre chronologique d'inscription sur la liste et selon la catégorie du bateau.

PECHE A PIED DE LOISIR

1 - Définition

La réglementation définit la pêche de loisir comme étant une pêche dont le produit est exclusivement destiné à la consommation du pêcheur et de sa famille. Le produit de cette pêche ne peut donc être vendu ni acheté en connaissance de cause.

Par ailleurs, avant de vous adonner à cette activité :

- Vérifiez que le classement sanitaire de la zone autorise la pêche des coquillages.
- Respectez les périodes, tailles, et quotas de pêche.
- Ne pénétrez pas à l'intérieur des concessions de cultures marines, la circulation entre les concessions est toutefois permise.
- Vérifiez à détenir les éventuelles autorisations nécessaires.

Respectez la faune et la flore : ne prélevez pas plus qu'il ne vous est nécessaire, veillez à toujours remettre en place une roche soulevée afin de préserver tous les organismes qui vivent dessus et en dessous.

2 - Classement sanitaire

Afin de garantir la qualité sanitaire des coquillages, il existe un classement des zones effectué sur la base d'analyses de coquillages.

Les coquillages sont répartis en 3 groupes :

Groupe 1 : Gastéropodes (bulots , bigorneaux, ...)

Groupe 2 : bivalves fouisseurs (coques, palourdes, praires, ...)

Groupe 3 : bivalves non-fouisseurs (huîtres, moules, ...)

La pêche de loisir n'est autorisée qu'en zone A ou B. Les zones qui ne bénéficient pas d'analyses sont « non-classées », la pêche y est donc interdite car la qualité sanitaire des coquillage ne peut y être garantie.

Ce classement est régulièrement actualisé, renseignez-vous auprès de la DDAM d'Ille et Vilaine.

Par ailleurs, renseignez-vous auprès des communes afin de savoir si un arrêté municipal n'interdit pas la pêche sur la zone.

classement des zones de production

Zones A :

Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés pour la consommation humaine.

Zones B :

Zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après avoir subi, pendant un temps suffisant, soit un traitement dans un centre de purification, associé ou non à un reparcage, soit un reparcage.

Zones C :

Zones dans lesquelles les coquillages ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après un reparcage de deux mois minimum ou avoir subi un traitement thermique dans les conditions fixées par la réglementation communautaire.

Zones D :

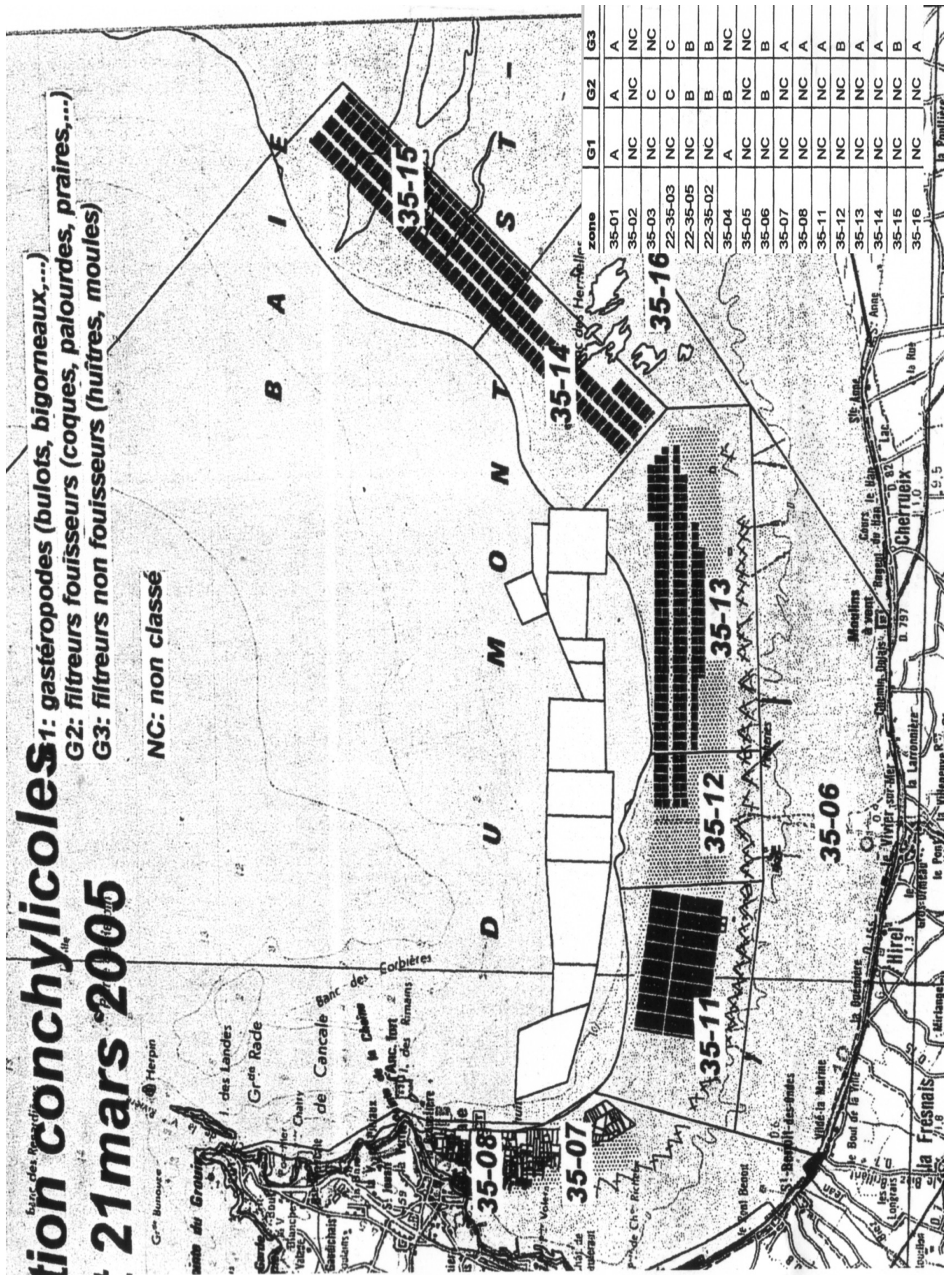
Zones dans lesquelles les coquillages ne peuvent être récoltés lorsqu'ils sont destinés à la consommation humaine, même après traitement thermique.

Les zones non classées (**NC**) sont les zones où aucune activité professionnelle de pêche et/ou élevage de coquillages n'est recensée.

ACTIVITES DANS LES ZONES DE PRODUCTION

Dans les zones de production, la pêche non professionnelle sur les gisements naturels ne peut se pratiquer que dans les zones A et B.

Les quotas figuraient dans notre N° 4. Au besoin le tableau des quotas sera disponible lors de nos permanences.





**Association des Plaisanciers
du Littoral Canalais (A.P.L.C.)
35260 Cancale**

**Monsieur Joseph PICHOT
Président du Syndicat des Ostréiculteurs
35260 -CANCALE**

Cancale, le 16 Septembre 2008

Réf. :

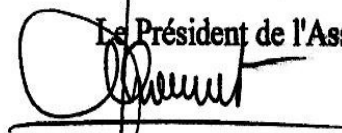
Monsieur,

Lors du dernier conseil d'administration de notre association, certains membres ont évoqué l'apport anormal et quotidien de déchets ostréicoles sur les plages et grèves de notre littoral . Ces déchets sont particulièrement visibles à Cancale sur les anciennes concessions délaissées ou échangées par les professionnels avant qu'ils ne rejoignent les espaces mis à disposition de l'ostréiculture après l'enlèvement des bouchots .Sur ces anciennes concessions si l'on a bien commencé à enlever les tables ,les "dévaseurs" en caoutchouc ont été désolidarisés de ces dernières et jonchent l'estran. Les photos ci-jointes sont particulièrement révélatrices..

Les buts de notre association comportent un paragraphe concernant la défense de notre environnement maritime, nous y sommes très attachés et pensons qu'il mérite un peu plus d'égards .Ce respect passe par la prise en charge de chacun d'entre nous et à fortiori par ceux qui vivent de la mer ou des bords de mer.

Nous vous demandons d'agir au plus vite afin qu'il soit envisagé, pour remédier à ces désordres ,un travail d'ensemble de ramassage par la profession .

Nous vous prions d'agréer nos sincères salutations.

Le Président de l'Association

Michel LOUVET





Monsieur le Président
Association des plaisancier
Du littoral Cancalais

Cancale le 21/9/06

Cher Monsieur,

Je vous remercie d'avoir attirer mon attention sur les professionnels ostréiculteurs qui laissent, sur les concessions transférées, les dévaseurs qu'ils ont détachés des tables.

Par vos photos, je suis navré et outré de voir ce qui se passe sur certaines concessions. J'interviens près de la SRC de Bretagne pour que celle-ci agisse près des professionnels en leur indiquant que les aides prévues ne seront pas accordées à ceux qui n'enlèvent pas les dévaseurs de leurs concessions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments des meilleurs.

Le Président,
Jh. Pichot

Les uns et les autres

La saison de pêche 2006 ne restera pas dans les annales comme une grande année. Les araignées se font faites discrètes, les margattes ont boudé la baie, les bars ont oublié de grossir... Et les maquereaux sont à l'origine d'une polémique entre professionnels et plaisanciers chacun accusant l'autre de détruire la ressource.

Par contre cette année la gendarmerie a exercée une forte pression sur les navires de plaisance et les contrôles ont fleuri. Certains ont appris à leur dépend que la taille minimale du poisson débarqué doit être respectée. C'est une mesure de sauvegarde des espèces et nous ne pouvons que nous réjouir de ces dispositions. Il est évident que la présence et l'entretien du matériel de sécurité sont indiscutables tout comme la parfaite connaissance des conditions météorologiques avant toute sortie en mer.

Il y a toutefois quelques interrogations sur cette intransigeance administrative. Comment peut-on admettre que la pêche des huîtres lors des grandes marées se fasse encore avec des engins prohibés par des pêcheurs à pied agissant en toute impunité ? La loi est pourtant formelle sur cette pratique *« entre la frontière belge et la frontière espagnole, il est interdit à tous pêcheurs à pied de faire usage d'aucun filet, engin ou instrument quelconque pour faire la pêche des huîtres. Ils ne peuvent recueillir ces coquillages qu'à la main »*(arrêté du 11.04.1974)

En 1989, à Cancale, un conflit a opposé ostréiculteurs et pêcheurs à pied au sujet de cette pratique. Certains politiciens en mal d'électorat ont fait cesser toute poursuite !

Que dire de la pollution par hydrocarbures pour laquelle quelques bateaux battant pavillons lointains sont arraisonnés médiatiquement. J'ai récupéré l'été dernier un bidon de vingt litres d'huile de vidange à fleur d'eau près de la cale de la Fenêtre, il avait été jeté d'un chalutier. Imaginez les conséquences d'un tel comportement sur l'environnement. Il existe pourtant des registres d'hydrocarbures qui devraient être visés par l'administration !

Dernièrement ce sont des centaines de chambres à air utilisées sous les tables à huîtres qui ont été abandonnées dans le « bas de l'eau ». N'oublions pas que cet ostréiculteur indélicat a touché une subvention conséquente pour enlever ses tables. Il n'a pas jugé bon d'y inclure les lambeaux de caoutchouc dont on sait qu'ils mettront plusieurs centaines d'années à se détruire.

Loin de vouloir monter les uns contre les autres, la volonté de notre association est de faire respecter le milieu maritime et de faire prendre conscience de sa fragilité

Le respect de l'environnement est aujourd'hui une des principales préoccupations mondiales. Nous, professionnels et plaisanciers, sommes un maillon de cette chaîne qui nous fixe encore solidement au fond des océans. Si un des éléments lâche nous partirons définitivement à la dérive.

Thierry Huck

BRUITS DE COURSIVES

- Le 2 décembre 2006 participation de l'association au téléthon, nous demandons des bénévoles.
- C.R.R 20 candidats pour la cession du 17 Novembre. La prochaine aura lieu au printemps.
- Voyage au Salon Nautique de Paris. Départ Cancale derrière l'église le jeudi 7 décembre à 04h00 (car VERNEY) arrivée à Paris vers 10h00. Départ retour vers 19h00 pour une arrivée à Cancale vers 00h30 le 8. Le prix sera d'environ 28 € par personne. Inscription auprès de Yannick DOSSET tél : 02.99.48.46.13.
- Le dimanche 4 février 2007 à la Salle Cancaven à Cancale à partir de 14h30 **GRAND THE DANSANT** organisé par l'A.P.L.C. avec animation et tombola.
- Suite à la motion votée en A.G. le 22 juillet, notre Président a entamé des échanges de courrier avec la Direction Départementale des Affaires Maritimes ainsi qu'avec la Préfecture Maritime. Nous vous tiendrons informés des réponses dans notre prochain Cormorandier.
- Nous allons demander une nouvelle entrevue avec Monsieur le Maire et les Adjointes concernés afin de présenter à nouveau notre liste de doléances.

Extrait de l'article de Raymond COSQUERIC Ouest France du 14-15 Octobre 2006 page MARINE

LE BAR DE GRANVILLE SOUS LA TOISE ANGLAISE

La Grande-Bretagne veut augmenter la taille minimale du bar jusqu'en face de Granville et de St Malo. Londres a récemment relevé la taille minimale du bar de 36 à 40 cm dans la limite de ses eaux territoriales des 12 milles. Une mesure prise à la demande de lobbies écologistes et plaisanciers qui voudraient même aller jusqu'à 45cm. Dans l'immédiat Londres veut imposer la nouvelle taille en vigueur à ses seuls sujets de Jersey et Guernesey. Or les eaux Jersiaises, Normandes et Bretonnes du secteur de Jersey et de Granville sont gérées en commun par les trois Régions.

Pas question d'étendre, dans cette zone, un relèvement de la taille aux pêcheurs Français même à trois milles de Jersey assure le Président du Comité régional des Pêches de Basse-Normandie.

Le Comité de la baie de Granville prend la chose d'autant plus au sérieux qu'il est temps jugent les professionnels de donner un coup d'arrêt au lobbying des partisans du bar à 45 cm (taille qui serait également imposable aux plaisanciers).

« Déjà pour les chalutiers, il y a la limite de 5t par navire et par semaine et nous allons proposer à Bruxelles d'autres mesures de gestion, comme l'encadrement de la flottille par des permis ».

L'augmentation de la taille, qui conduit souvent à remettre du poisson mort à l'eau est en effet jugée excessive pour une espèce reconnue jusqu'à présent en bonne santé par les scientifiques.

La taille de 40 ou 45 cm serait même selon certains professionnels, qu'une manœuvre de plaisanciers aisés pour exclure la pêche commerciale et réserver le bar à une « **pêche sportive** », comme dans certains secteurs des Etats-Unis. On en reparlera certainement cet hiver si GREENPEACE revient mettre le nez dans les captures des chalutiers de la Manche.

NOTRE REACTION

Effectivement affaire à suivre de très près. Dans un premier temps avant de parler d'augmenter la taille des captures à 40 voir à 45 cm, il nous semble primordial de convaincre et d'éduquer tous les acteurs « professionnels et plaisanciers ». Le simple respect de la taille en vigueur à ce jour serait déjà une sérieuse avancée.

DATES DES PERMANENCES MENSUELLES POUR 2007

Salle Bel Event près de la mairie

Samedi 25 Novembre 2006 - Samedi 27 Janvier 2007 – Samedi 25 Février 2007

Samedi 24 Mars 2007 nous faisons la permanence le 24 car le 31 le salon de Port Picain sera ouvert.



EN GRANDE PARTIE GRACE A EUX



MERCI

Nos recettes par Bertrand Caplanne

HUITRES GRILLEES A LA CREME

Pour 4 personnes

- 2 douzaines d'huîtres - 2 échalotes - 1 citron jaune - 100g de crème fraîche - 30g de beurre
- 1 jaune d'œuf - sel + poivre - gros sel

Ouvrez les huîtres en conservant la valve creuse.

Recueillir l'eau et la filtrer. Mettre les échalotes que vous aurez hachées finement, le jus de citron et le beurre dans l'eau des huîtres. Faites réduire à feu vif puis vous ajoutez la crème fraîche puis hors du feu vous y ajoutez le jaune d'œuf.

Attention à l'assaisonnement, salez peu à cause de l'eau des huîtres et poivrez.

Rangez les coquilles dans un plat dont le fond aura été tapissé de gros sel afin que les coquilles ne se renversent pas.

Remettez les huîtres dans leur coquille, répartissez la sauce sur les huîtres.

Passez seulement quelques secondes sous le grill afin d'éviter que la chair des huîtres ne deviennent caoutchouteuse. Servez rapidement.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

HORIZONTALEMENT

- I - On la met souvent en boîte – Vous les avez fait en classe
- II - Il est très fort – Oiseau coloré – D'origine marine
- III - Qu'il ne vous tombe pas sur la tête – Début d'arbre
- IV - J'espère que vous en avez plus d'un en poche – N'y soyez pas trop souvent
- V - Belle saison – Mammifère marin
- VI - Note de musique – Se trouve à la tête des armées
- VII - Partageurs
- VIII - Elle vaut un zéro – La fierté du paon
- IX - Si vous l'êtes, soyez prudent
- X - Lettres de sinistre mémoire - Affirmation

VERTICALEMENT

- A - Dans la religion catholique ils sont au nombre de sept
- B - Habite un continent très peuplé
- C - Ville des Pays-Bas – Ville située sur le Danube
- D - Artiste peintre – Point minuscule en mer
- E - Fin de verbe – Direction Biarritz – Quand l'artiste est rappelé
- F - Pianiste ou Marie-José – Boisson anglaise
- G - Lattes de bois
- H - Salé, séché - Perroquet
- I - Est devenu mat – Elle s'est fait avoir
- J - Phase de planète satellite – voyelles jumelles – pronom.

Réponse du N° 5

HORIZONTALEMENT

- I – AVIATRICE ; II – VOILE – DOUX ; III – II – EM – EU ; IV – RIS – PIERRE ; V – OEUFS – AT ; VI – NR - TIEDES ; VII – SERRER – NES ; VIII – OIE ; IX – HUITRE - FUT ; X – TE - REAXE

VERTICALEMENT

- A – AVIRONS ; B – VOLIERE - UT ; C – II – SU - RAIE ; D – ALE – FAR ; E – TEMPS – EOR ; F – TRIER ; G – IDEE ; H – COUR – EN - FA ; I – EU - RADEAUX ; J – ETES – TE.

PETITES ANNONCES



Vends Bateau DEPOSSESSE
Long.5,61m Moteur Renault Marine D
18 CV avec
remorque le tout : 3.900 Euros



Vends Bateau PIRANHA BENETEAU
Moteur Diesel IN BOARD Vetus 15 CV 317 Heures
Voiles. Avec remorque CBS 1400 kg .
Très Bon Etat. Le tout 9000 Euros
Particulier. Tel : 02 .99.58.60.71 – 06.81.10.09.12

IDEX FASSA ENVIRONNEMENT

FURUNO GPS Navigator
Type GP 30.
GPS Traceur 200€ à débattre

IDEX FASSA ENVIRONNEMENT